



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

26 février 2010

Violences faites aux femmes

Consensus des députés pour renforcer la lutte contre les violences conjugales

Les députés ont adopté hier soir à l'unanimité la proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes. Le texte prévoit la création d'une « *ordonnance de protection* des victimes » permettant à un juge, en cas d'urgence, de statuer dans les 24 heures pour « *organiser l'éviction de l'auteur des violences du domicile familial* », statuer sur la garde temporaire des enfants, ou reloger les femmes menacées. Seront concernés les couples mariés, mais également les partenaires d'un Pacs et les concubins. Les députés ont également complété l'arsenal juridique français, en créant un « *délit de violence psychologique ou morale* » et un délit de « *contrainte au mariage* ». Le texte instaure la possibilité d'utiliser un bracelet électronique pour contrôler l'effectivité de la mesure d'éloignement du conjoint violent, il permettra son expérimentation dans certains départements dès la fin du premier semestre, avant sa généralisation à l'ensemble du territoire d'ici trois ans. En matière d'image des femmes, la proposition de loi reconnaît aux associations « *intérêt à agir* » et renforce la lutte contre les discriminations et les préjugés sexistes en matière de communication. Le texte conditionne la possibilité de recourir à une médiation pénale à l'accord de la seule victime. Il supprime également la présomption de consentement des époux à l'acte sexuel s'agissant du viol entre époux. Enfin, les députés ont adopté dans ce texte l'aide juridictionnelle pour les femmes étrangères sans condition de résidence bénéficiant d'une ordonnance de protection.

[Retrouver les débats et le texte adopté sur le site de l'Assemblée](#)

Nadine Morano a obtenu l'adoption à l'unanimité de deux amendements essentiels

Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité, a obtenu l'adoption à l'unanimité de deux amendements essentiels lors de l'examen de la proposition de loi contre les violences faites aux femmes : l'amendement pour la mise en place du dispositif du bracelet électronique pour conjoints violents et l'amendement pour l'aide juridictionnelle pour les femmes étrangères sans condition de résidence bénéficiant d'une ordonnance de protection. **Nadine Morano** se réjouit de la mobilisation des parlementaires, au-delà des clivages, en faveur du droit des femmes.

[Lire le communiqué sur notre site](#)

La presse s'empare de la proposition de loi contre les violences faites aux femmes

Le Parisien du 25 février consacre sa une et deux pages aux « *nouvelles mesures pour lutter contre les hommes violents* ». Le journal présente ce qu'il appelle « *un arsenal de dispositions inédites* » et donne la parole à **Luc Frémiot**, substitut général à la cour d'appel de Douai, qui « *prône la tolérance zéro dès la première gifle* ». Le quotidien publie également le témoignage de deux victimes et la liste, « *probablement pas exhaustive* », des 17 femmes tuées depuis le début de l'année. Sous le titre « *Violence illégale* », **L'Humanité** (25 février) a enquêté sur « *l'histoire d'une loi attendue par des millions de femmes* ». Le quotidien souligne que ce projet législatif est « *le fruit d'un long combat du Collectif national pour les droits des femmes et des députées comme Marie-Georges Buffet ou Martine Billard* ».



Le Figaro (25 février), lui, titre « *Nadine Morano se mobilise pour les femmes victimes de violences* » et publie un entretien avec la secrétaire d'Etat. Le quotidien indique que « *parallèlement à la nouvelle loi sur les violences faites aux femmes, le gouvernement veut lancer le bracelet électronique pour surveiller le conjoint violent* ». **Nadine Morano** a expliqué au **Figaro** les différents aspects du texte de loi. Elle

annonce en particulier que « *le 8 mars, une campagne sera diffusée sur toutes les chaînes du service public. Elle rappellera le numéro d'urgence, le 3919, qui va être élargi au harcèlement et aux mutilations sexuelles, à la prostitution, aux mariages forcés...* ». Enfin **Nadine Morano** annonce également qu'« *un livret sur ce thème sera diffusé lors de la journée d'appel pour les jeunes et un guide donné aux primo-arrivants sur le territoire pour les informer de la législation en vigueur dans notre pays* ».

Michèle Alliot-Marie, la garde des sceaux, intervient elle dans **La Croix** (25 février). Sous le titre « *Les violences psychologiques sont un fait objectifs* », le quotidien publie un entretien dans lequel la ministre de la Justice revient sur les différents points de la proposition de loi, soulignant que l'utilisation des nouveaux moyens technologiques (bracelet électronique, téléphone d'urgence) ne doivent pas être opposés « *à une politique ambitieuse de prévention, de dissuasion et de répression* ». A la question des « *moyens humains et financiers nécessaires à la prise en charge des femmes battues afin d'assurer leur protection* », la ministre répond : « *les moyens seront là, mais il ne s'agit pas que de moyens financiers* ».



Le Monde daté du 26 février, enfin, titre à la une « *Le harcèlement psychologique dans le couple devient un délit* » et estime, dans son éditorial, que « *cette bonne proposition de loi n'a sans doute pas besoin de la création de ce nouveau délit* ». Le quotidien consacre une page au sujet et revient sur la difficulté de la pénalisation des violences psychologiques. Selon le journal, malgré l'importance quantitative de ces violences, « *beaucoup de juristes restent cependant perplexes* ». Et de citer **Christophe Vivet**, secrétaire national de l'Union syndicale des magistrats : « *il s'agit encore, d'une loi d'affichage et de communication* ». Il invoque le précédent du harcèlement moral, finalement rarement condamné. Le gouvernement se défend et explique qu'il ne s'agit pas de « *pénaliser les tensions au sein du couple mais de sanctionner de véritables violences qui ont causé un préjudice à la victime* ». Enfin, **Le Monde** souligne que « *les associations de femmes qui luttent contre ces violences défendent cette incrimination qui permettra, selon elles, d'intervenir au sein du couple avant même que les coups pleuvent* ».

Le 26 février, **L'Humanité** titre « Un pas en avant dans la lutte contre la violence conjugale » et souligne de nouveau la mobilisation des associations féministes et des parlementaires. **Libération** annonce à la une « Une loi contre les maris qui harcèlent ». Le quotidien consacre deux pages à l'adoption de la loi à l'unanimité par les députés. Le quotidien revient sur les grandes lignes du projet et donne la parole à différents spécialistes : **Christine Rostand**, première vice-présidente du tribunal de grande instance de Bobigny qui parle d'un « *dispositif rapide dont nous avons besoin* » ; **Christophe Régnard**, président de l'Union syndicale des magistrats qui se demande, à propos du délit de violence psychologue, « *comment apporter les preuves ?* » ; **Muriel Salmona**, psychiatre, témoigne sur les victimes qu'elle rencontre : des « *mortes vivantes* » ; enfin, **Muriel de Gaudemont**, responsable de la commission femme d'Amnesty international, explique les mécanismes des violences psychologiques, avant le passage aux coups...

Violences faites aux femmes en France : l'Etat doit faire preuve de plus d'ambition

Amnesty International France (AIF) a publié le 24 février un rapport intitulé « Lutte contre les violences faites aux femmes : la France doit mieux faire ». Quatre ans après la publication de son premier rapport sur ce sujet, AIF souligne que les violences faites aux femmes doivent rester « *une affaire d'Etat* ». Selon Amnesty, « *à travers un état des lieux des actions de l'Etat, ce document pointe les carences d'une législation dont l'efficacité dépend de la rigueur et de la cohérence de son application sur tout le territoire* ». Les auteurs du rapport s'appuient sur les témoignages d'experts juridiques et d'associations de terrain. Leur analyse du cas français se développe autour de quatre thématiques essentielles : les violences au sein du couple, les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et la traite des êtres humains, phénomène largement sous estimé. « *En 2010, les résultats en matière de lutte contre les violences faites aux femmes restent insatisfaisants. La France se doit de mettre en place une politique ambitieuse, soutenue par une meilleure coordination des moyens mis en œuvre et par un financement adéquat de la part de l'Etat* », a déclaré **Geneviève Garrigos**, présidente d'AIF.



[Lire le communiqué et télécharger le rapport sur le site d'Amnesty](#)

Législation, réglementation, nominations

Directions départementales interministérielles

Deux nouveaux arrêtés (datés du 24 février) portant nomination dans les directions départementales interministérielles ont été publiés au **Journal officiel** du 25 février 2010.

[Retrouver le premier arrêté sur Légifrance](#)

[Retrouver le second arrêté sur Légifrance](#)

Conseil national de l'ordre des sages-femmes

Un arrêté du 18 février 2010 portant nomination au Conseil national de l'ordre des sages-femmes a été publié au Journal officiel du 26 février. Par arrêté de la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 18 février 2010, Mme **Dominique Laurent** et Mme **Éliane Chemla**, conseillers d'État, sont respectivement nommées membre titulaire et membre suppléante du Conseil national de l'ordre des sages-femmes.

Assemblée nationale

Représentation des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration

Une proposition de loi relative aux règles de cumul et d'incompatibilité des mandats sociaux dans les sociétés anonymes et à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance a été déposée au Sénat le 16 février 2010 par **Nicole Bricq, Michèle André, Richard Yung** et plusieurs de leurs collègues.

[Retrouver le texte sur le site du Sénat](#)

Travaux de la Délégation aux droits des femmes

Le 27 janvier 2010, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale a procédé à l'audition sur les projets de loi relatifs à la création des conseillers territoriaux, de **Bernard Maligner**, ingénieur d'études au Centre d'études et de recherche de sciences administratives et politiques de l'Université Panthéon-Assas.

[Retrouver le compte rendu sur le site de l'Assemblée](#)

Sénat

Déséquilibre croissant dans la composition hommes/femmes du Conseil constitutionnel

La présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, dénonce un déséquilibre croissant dans la composition hommes/femmes du Conseil constitutionnel. **Michèle André** « considère que la nomination de trois personnalités masculines au Conseil constitutionnel envoie un signal très négatif quant à la volonté, au sommet de l'État, de favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux plus hautes responsabilités ».

« Cette triple décision », ajoute-t-elle, « qui constitue un recul de la parité montre une fois de plus l'écart qui sépare les déclarations d'intention vertueuses et la réalité des choses. Elle révèle que, en l'absence de volonté politique claire, les mécanismes de sélection mis en œuvre par les élites politiques, très largement masculinisés, de notre pays aboutissent mécaniquement à exclure les femmes des postes de responsabilité ». « Le départ de Mme Dominique Schnapper va accentuer encore le déséquilibre déjà manifeste entre les deux sexes dans la composition du Conseil constitutionnel et Mme Jacqueline de Guillenchmidt restera l'unique femme d'une instance dont l'importance n'est plus à démontrer » conclut **Michèle André**. (Photo © AFP).



Exploitation sexuelle et à la protection de ses victimes

Une proposition de loi relative à l'exploitation sexuelle et à la protection de ses victimes présentée par **Nicole Borvo Cohen-Seat** et plusieurs de ses collègues a été déposée au Sénat le 8 février 2010.

[Retrouver le texte sur le site du Sénat](#)

Travaux de la Délégation aux droits des femmes

La Délégation aux droits des femmes du sénat a procédé à plusieurs auditions sur le thème « Réforme des collectivités territoriales - Egal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs » : **Guy Carcassonne**, professeur de droit public à l'Université de Paris Ouest - Nanterre et **Anne Levade**, professeur de droit public à l'Université Paris Est - Créteil Val-de-Marne, le jeudi 18 février, et **Bertrand Mathieu**, professeur à l'université de Paris I, directeur du Centre de recherche en droit constitutionnel (CRDC), président de l'Association française de droit constitutionnel, le mercredi 10 février.

[Retrouver les comptes rendus sur le site du Sénat](#)

Débat sur le port du voile intégral

France Soir dans les coulisses du travail parlementaire

France Soir a publié dans son édition du 23 février un article titré « Les dessous de la burqa ». A l'aide du témoignage des parlementaires le quotidien retrace l'historique de la mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national. Le journal résume : « *appelé à rebondir après les élections régionales, le débat (...) a déchaîné les passions au sein d'une mission constamment au bord de l'implosion* ». Et **France Soir** de distinguer trois périodes. Tout d'abord « *Un débat « mal né »* », de juin à septembre. Le journal explique que les esprits sont déjà échauffés lorsque débutent les auditions dans « *l'indifférence* » et « *le scepticisme* ». « *Les uns dénoncent une posture idéologique et affirment que le problème concerne moins de 300 femmes en France tandis que les autres soutiennent que le débat est joué d'avance* » indique **France Soir**, avant de préciser : « *ils n'ont qu'un mot d'ordre : faire capoter la mission* ». Par ailleurs, « *l'Elysée comme le gouvernement se tiennent à distance* ». Deuxième période décryptée par le quotidien « *Le choc Elisabeth Badinter* », de septembre à décembre. Alors que « *les auditions se poursuivent cahin-caha* », **France Soir** identifie l'audition de la philosophe comme « *le tournant de la mission* » : « *elle condamne fermement le voile intégral* », « *sa voix porte, les parlementaires multiplient les questions* ». Et de citer André Gérin : « *certains sont tombés du placard* ». Autre temps fort de la mission parlementaire, l'audition des membres du le Conseil français du culte musulman (CFCM), selon **France Soir**, « *dans la salle d'audition, la tension est palpable. Les députés musclent leurs interpellations, les responsables du culte musulman se crispent* ». Enfin, troisième période : « *Un rapport étouffé par la cacophonie* », de décembre à janvier. « *A mesure que la mission parlementaire gagne en crédibilité* », souligne **France Soir**, « *le débat rebondit dans d'autres théâtres politiques, avec Jean-François Copé en acteur vedette* » qui « *multiplie les sorties médiatiques, quitte à brouiller le message des parlementaires* ». « *Les socialistes décident de boycotter la fin des travaux* » et « *la mission risque de capoter* » estime le quotidien. Et même si François Fillon « *a permis l'audition de ses ministres (Xavier Darcos, Brice Hortefeux et Eric Besson)* », le consensus « *vole en éclats quelques jours plus tard* », car, selon **France Soir**, Jean-François Copé donne pour consigne de « *bloquer le rapport* ». Finalement « *le rapport est sauvé. A une voix près* »... « *La trêve électorale a mis le débat en sommeil* » indique pour finir le journal, « *mais le Premier ministre devrait s'en saisir après les échéances régionales* ». (Photo © France Soir).



Egalité dans la vie personnelle et sociale

« Parité : le grand recul »

Les Echos et **L'Humanité** soulignent dans leurs éditions du 26 février que « la présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale a critiqué (...) des nominations 100 % masculines à la Cour des comptes et au Conseil constitutionnel ». En effet, la députée UMP de Moselle, **Marie-Jo Zimmermann** (photo), a diffusé un communiqué dans le quel elle déplore « que parmi les quatre nominations qui viennent d'être effectuées à la présidence de la Cour des Comptes et au Conseil constitutionnel, il n'y ait aucune femme ». « Cela prouve hélas une fois de plus l'écart entre les bonnes intentions affichées et la réalité » ajoute-t-elle avant d'enfoncer le clou : « pire dans ce cas, c'est même une régression puisque parmi les trois sortants du Conseil constitutionnel, il y avait une femme. La moindre des choses était au moins de ne pas revenir en arrière ».



Accès à la parenté, assistance médicale à la procréation et adoption

La fondation **Terra Nova** vient de publier le rapport final de son groupe de travail sur la bioéthique, présidé par **Geneviève Delaisi de Parseval**, psychanalyste, et **Valérie Sebag-Depadt**, juriste. « La loi bioéthique doit être révisée en 2010 » rappelle **Terra Nova**, « au cœur de ces débats, il y a l'accès à la parenté. Comment, et dans quelles limites, répondre aux projets parentaux des familles contemporaines ? ». « « Mères porteuses », assistance médicale à la procréation (AMP), accès à la parenté des couples homosexuels, anonymat du donneur, transfert d'embryons post-mortem, double don de gamètes... Comment légiférer ? Face aux propositions a minima de la « mission Léonetti », le rapport de Terra Nova cherche à faire entendre une autre voix, plus audacieuse, mais aussi plus en phase avec la demande sociale. Il ne fera pas consensus, même au sein de la famille progressiste. Il a vocation à ouvrir le débat. Sa ligne directrice : fonder un droit global, le « droit à fonder une famille », reconnu dans la déclaration universelle des droits de l'homme, en l'étendant à tous les couples stériles et, à terme, aux couples homosexuels. Son originalité : rattacher le droit de la filiation par AMP au droit de la filiation adoptive ».

[Télécharger le rapport et la synthèse](#)

Halte au sexisme ordinaire



Alors que le débat des états généraux de la femme bat son plein sur le site de l'hebdomadaire **Elle** ou sur la page **Facebook** des états généraux, le journal titre à la une de son édition du 26 février : « Sexisme au boulot. Halte aux néo-machos » et donne la parole à **Brigitte Grésy** (photo) pour « désamorcer » le sexisme ordinaire. Et de demander aux lectrices, et lecteurs, de réagir et de partager avec la rédaction les expériences de sexisme ordinaire.

[Retrouver les pages des états généraux de la femme](#)

Egalité dans la vie professionnelle

Bernadette Groison élue à la tête de la FSU

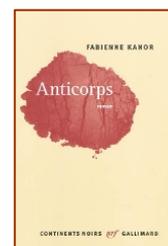
C'est une femme, **Bernadette Groison**, qui a remplacé début février **Gérard Aschieri** à la tête de la **Fédération syndicale unitaire (FSU)**, le premier syndicat de fonctionnaires. La nouvelle secrétaire générale, enseignait dans une école maternelle de Montrouge (Hauts-de-Seine) depuis 2000, après avoir exercé en Côte-d'Or et dans le Rhône. Elle est passionnée par les questions de formation. Lors du discours de clôture du sixième congrès de la fédération à Lille, le 5 février, **Bernadette Groison** a notamment déclaré : *« nous devons aussi continuer à travailler à la place des femmes dans le monde du travail, ce qui soulève nombre de questions comme celles de l'organisation sociale ou des modèles culturels, et aussi travailler à leur place dans notre fédération. S'il n'y a pas de solution magique, il nous reste le choix de la volonté pour faire en sorte que les femmes soient à leur juste place présentes à tous les niveaux de la fédération »*.



Ouvrages

« Anticorps » de Fabienne Kanor

Libération du 11 février nous signalait la sortie de « Anticorps » de **Fabienne Kanor** (Gallimard), l'histoire de Louise qui, selon le résumé de l'éditeur, *« se raconte après quarante ans de mariage et quarante ans de rébellion étouffée. Elle décide enfin de désobéir pour conquérir provisoirement sa liberté »*. Pour **Libération**, *« avec Anticorps, Fabienne Kanor s'interroge avec rage sur la vie de couple confrontée aux luttes menées à l'extérieur en faveur de l'émancipation féminine »*



« La tentation de Pénélope » de Belinda Cannone



Le Figaro littéraire nous donnait dans son édition du 18 février *« trois bonnes raisons »* de lire « La tentation de Pénélope » de **Belinda Cannone** (Stock). *« Qu'est-ce que se sentir femme aujourd'hui ? »* se questionne l'auteure dans cet ouvrage. Et le résumé d'indiquer : *« l'opinion commune, fondée sur la différence des sexes, postule l'existence d'une « nature féminine » liée à la capacité d'enfanter. Contre cette conception régressive, cet essai percutant appelle à ne pas défaire ce que les générations précédentes avaient conquis : à résister à la tentation de Pénélope. Car c'est à partir d'une féminité réellement vécue qu'un féminisme qui ne serait ni abstrait ni belliqueux est ici envisagé »*. Pour **Le Figaro** le livre de **Belinda Cannone** présente *« une idée neuve du féminisme »*, la *« lecture (est) franchement agréable »* et il s'agit d'un *« livre engagé mais ouvert »*.

Le « P'tit » abécédaire de l'égalité entre des femmes et des hommes

A signaler la sortie du « P'tit abécédaire de l'égalité entre des femmes et des hommes » publié par **La Boucle** avec le soutien de la Région Ile-de-France, de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et de l'Union européenne. Un outil *« informatif, pédagogique, ludique et diversifié »* selon les auteurs.

« Qui êtes-vous ? Antoinette Fouque : entretiens avec Christophe Bourseiller »

Sous le titre « Je ne suis pas féministe », **La Vie** du 28 janvier a publié un entretien avec **Antoinette Fouque** à l'occasion de la parution fin 2009 de « Qui êtes-vous ? Antoinette Fouque : entretiens avec Christophe Bourseiller » (Bourin Editeur). Selon le résumé de l'éditeur, « *cofondatrice du Mouvement de Libération des Femmes, pionnière d'un certain « féminisme », Antoinette Fouque est aujourd'hui une théoricienne inclassable. On sait que le mouvement des femmes se divise depuis l'origine en deux branches. La première privilégie le social et milite pour les droits des femmes. La seconde est plus philosophique. Elle s'interroge : qu'est-ce qu'une femme ? C'est tout le travail d'Antoinette Fouque. En quoi consiste l'être-femme ? Très critique à l'égard du féminisme, Antoinette Fouque place notamment la maternité au cœur de la féminité et en tire toutes les conséquences même les plus anticonformistes* ».

« Couple : le plus fragile des deux n'est pas elle » de Pierre Costa

Sous le titre « En matière de sexualité, la femme est mieux armée que l'homme », **Le Figaro** du 15 février rendait compte du livre de **Pierre Costa** aux éditions Anne Carrière, « Couple : le plus fragile des deux n'est pas elle ». Selon le résumé de l'éditeur, « *beaucoup ignorent encore aujourd'hui qu'en matière de sexualité, le plus fort, le mieux armé par la nature est... la femme !* ». Et de souligner « *la fragilité de la nature d'homme* ». Mais pour l'andrologue et sexologue, « *accepter sa fragilité, c'est de plus pour un homme accéder à une opportunité supplémentaire, celle de ne plus considérer la sexualité masculine comme une performance à tout prix. Dès lors peut émerger une vie sexuelle différente, plus épanouie et plus complète, car plus ouverte sur la relation à l'autre* ».

Communication

Retrait de la campagne contestée

L'association **Droits des non-fumeurs** (DNF) a annoncé qu'elle ne souhaitait plus alimenter la polémique et qu'elle retirait sa campagne (synthèse du 24 février) suscitant quelques titres ironiques sur le net (« Le coup de tabac a eu raison de la campagne », « La campagne part en fumée »...). L'**Autorité de régulation professionnelle de la publicité** (ARPP) avait réclamé la suspension de la campagne de DNF à son concepteur et diffuseur, l'agence BDDP & Fils. Le « *gendarme de la pub* » avait justifié sa demande par le message « *ambigu* » du visuel « *suggérant des scènes d'agression sexuelle* ». Des images qui « *enfreignent le Code de déontologie de la profession, notamment en termes de respect de la personne humaine* ».

Féminisme

Numéro 5 d'Osez le féminisme

Le dernier numéro d'**Osez le féminisme** est en ligne. « Et si on prenait son pied ? » questionne l'éditorial qui présente le dossier du numéro consacré au plaisir féminin. L'association souligne que « *le droit des femmes à disposer de leur corps (...) est encore une bataille d'actualité* », ce qui est « *d'ailleurs le cas de l'ensemble des combats féministes* ». Et d'appeler à la mobilisation et à manifester le 8 mars prochain.

[Télécharger le numéro sur le site d'Osez le féminisme](#)

8 mars : Journée internationale des femmes

« Violence contre les femmes : le Parlement européen s'engage »

Mettre à profit la Journée internationale des femmes pour sensibiliser le plus grand nombre aux violences faites aux femmes, tel est l'objectif ambitieux que s'est donné le **Bureau d'information pour la France du Parlement européen** en réalisant dans ses locaux à Paris, du **lundi 8 au vendredi 19 mars**, une exposition sur le thème « Violence contre les femmes : le Parlement européen s'engage ». Le Parlement européen a beaucoup œuvré en faveur des femmes, de leurs droits, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est donc apparu nécessaire au Bureau d'information pour la France du Parlement européen de faire connaître ses initiatives qui ont permis au fil du temps d'indiquer la voie à suivre et ont incité les Etats membres à prendre des mesures audacieuses pour définir un modèle, faire progresser la civilisation et conforter la démocratie. Le vernissage de cette exposition, constituée de panneaux thématiques autour de la place des femmes dans la société et de photographies de **Catherine Cabrol**, se tiendra le lundi 8 mars en présence de membres du Parlement européen.

Manifestation féministe à Paris

La **Marche mondiale des femmes** et le **Collectif national des droits des femmes** appellent à une manifestation le **lundi 8 mars** à 18 h. 30 place de la Nation à Paris. Cette manifestation sera l'occasion de célébrer le centenaire de la lutte des femmes, le lancement de la 3^e Marche mondiale des femmes et les 40 ans du Mouvement de libération des femmes. Selon les organisatrices, « *en France, les femmes ont aujourd'hui le droit de voter, de travailler, de gérer leur compte en banque, de choisir leur vie privée, de disposer librement de leur corps, de se présenter aux élections... Alors, pourquoi les féministes ne sont-elles toujours pas satisfaites ?! Pourquoi continuent-elles à battre le pavé et à revendiquer, 100 ans après ?! Parce que, si l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise dans les lois, la réalité est très différente : des lois, aussi bonnes soient-elles, ne sont pas appliquées si les moyens financiers et la motivation politique ne suivent pas. Malgré toutes ces lois, les écarts continuent donc de se creuser* ».



« L'invisibilité des femmes d'hier et d'aujourd'hui »

Le **Conseil régional d'Ile-de-France** organise le **lundi 8 mars** à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes une journée de réflexion sur le thème : « L'invisibilité des femmes d'hier et d'aujourd'hui ». Cette manifestation est organisée en partenariat avec le **Centre Hubertine Auclert** (photo, voir synthèse du 29 janvier) et ses partenaires et se tiendra dans l'hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France à Paris. A cette occasion le public pourra découvrir ou redécouvrir l'exposition photos « Femmes en résistance » de **Pierre-Yves Ginet**.



« 100 ans de transmission, d'héritage et de combat »



La mairie du 14^e arrondissement célèbrera la journée du 8 mars dans ses locaux le **dimanche 7 mars** à partir de 16 h. Après le vernissage d'une exposition, présentée du 4 au 12 mars, intitulée « Il était une fois... l'histoire des femmes » en présence de **Michelle Perrot**, historienne, professeur émérite des Universités, le film « Simone de Beauvoir. On ne naît pas femme » sera projeté en présence de **Virginie Linhart**, réalisatrice, et de **Stéphanie Berterottière**, auteure. Le film sera suivi d'un débat sur la « transmission » et le féminisme aujourd'hui avec **Michelle Perrot** et **Thalia Breton**, militante d'Osez le féminisme.

International

Allongement du congé maternité dans l'Union européenne ?

« *Le congé de maternité minimal dans l'Union européenne devrait être allongé de 14 à 20 semaines et être entièrement rémunéré* », estiment les députés de la commission des droits de la femme du **Parlement européen**. Un droit à un congé de paternité payé, de deux semaines au moins, a également été approuvé par la commission parlementaire. Les modifications apportées au projet de réglementation sur la santé et la sécurité des travailleuses enceintes, préparées par le rapporteur, Edite Estrela, ont été adoptées par 19 voix pour, 13 contre et 1 abstention. La législation vise à établir des règles minimales au niveau de l'UE. Les États membres pourront introduire ou conserver les règles existantes qui s'avèreraient plus favorables aux travailleurs que celles de la directive. Le vote en session plénière, fixé au 24 mars.

[Retrouver l'information sur le site du Parlement européen](#)

Plateforme de Pékin : les objectifs stratégiques en panne de réalisation

Une résolution du **Parlement européen** sur le Programme d'action des Nations unies pour l'égalité des genres « Pékin +15 » rédigée par Eva-Britt Svensson a été adoptée à mains levées le 25 février. Cette résolution, basée sur les questions orales que le Parlement a adressées au Conseil et la Commission, évalue la réalisation des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin datant de 1995. Selon le communiqué de presse diffusé à cette occasion, « *pour atteindre plus rapidement une égalité de facto entre les femmes et les hommes, la Commission et les États membres devraient adopter et mettre en œuvre des politiques spécifiques d'égalité des genres (...). Améliorer la santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits de la femme implique aussi de permettre aux pères de partager les responsabilités familiales grâce à un congé de paternité, affirment les députés* ».

[Retrouver le communiqué de presse sur le site du Parlement](#)



Rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'UE

Dans son rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne, le **Parlement européen** a demandé une directive en matière de lutte contre la violence envers les femmes, l'instauration d'un congé de paternité au niveau européen et une révision de la législation en matière d'égalité salariale. « *Les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement* », a également approuvé une majorité de députés. Le rapport, rédigé par **Marc Tarabella** été adopté par 381 voix pour, 253 contre et 31 abstentions.

[Retrouver le communiqué sur le site du Parlement](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes - Bureau de l'animation et de la veille

sdfe-com@sante.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>